



# 10<sup>ème</sup> Rando

## des Q'lasses Vertes

### à St FLORENT DES BOIS

(85)

# RÈGLEMENT

**Art.1**-La randonnée des « Q'lasses vertes » n'est pas une manifestation sportive. Il n'y a ni classement, ni vitesse imposée, ni contrôle de passages.

**Art.2**-Les initiateurs du moto club limitent le nombre de participant. Ils se réservent le droit de refuser tout engagement sans justification.

**Art.3**-Tout participant ne se conformant pas au présent règlement sera obligatoirement exclu. Cette exclusion pourra être réalisé avant le départ ou en cours de randonnée.

**Art.4**-Les véhicules doivent être immatriculés, assurés en conformité avec le code de la route (vérification sur la base carte grise+feux de croisement). Le propriétaire du véhicule devra être assuré, vis-à-vis des dommages qu'il occasionner à des tiers. Le niveau sonore des véhicules, l'absence d'accessoires tel que clignotants, rétroviseurs, Klaxon, la présence de pneus non FIM, la possession d'un casque non homologué n'engage en rien les initiateurs du club.

**Art.5**-Un contrôle administratif sera effectué avant diffusion de l'itinéraire, le 22 Mars 2015 au matin à 9h00. La liste nominative finale des participants sera consignée par écrit. Pour des raisons de conditions atmosphériques, d'incident ou de timing, une ou plusieurs parties pourront être annulées.

**Art.6**-Les participants ont l'obligation d'assister au briefing afin d'être informé des particularités du parcours.

**Art.7**-L'itinéraire proposé n'engage en aucun cas la responsabilité des initiateurs du moto club pour quelques raisons que ce soit. Cet itinéraire emprunte des routes et des chemins ouverts à la circulation et pour lesquels il n'existe pas, à la connaissance des initiateurs de la randonnée, des restrictions de circulation. Il appartient aux participants de respecter les règles de circulation du code de la route, les panneaux de signalisations existants et toutes interdictions signalées sur le parcours qui n'auraient pas été identifiées par les initiateurs de la randonnée.

**Art.8**-Le respect de l'environnement, des riverains et de tout autres usagers (randonneurs pédestre, équestres, moto, autos, VTT, etc...) est la règle première de cette randonnée. Les initiateurs de la randonnée se réservent le droit d'exclure tout participant dont le comportement nuirait à l'organisation, à l'environnement ou jugé dangereux pour les autres participants.

**Art.9**-Les participants engagent leur propre responsabilité civile vis-à-vis des dommages (matériels ou corporels) qu'ils pourraient occasionner à des tiers dont ils pourraient être victime durant la totalité de la randonnée et renoncent à tous recours contre les initiateurs de cette randonnée, leurs ayants droits, parents, conjoints, enfants et assureurs.

**Art.10**-Pour ce qui est des utilisations des passages privés, le participant renonce pour lui-même, ses ayants droits, ses héritiers, ses proches parents, conjoints, enfants et assureurs à tout recours contre; 1-Les initiateurs de la randonnée, leurs ayants droits, parents proches, enfants, conjoints. 2-Les autres utilisateurs des lieux et terrains utilisés. 3-Les propriétaires ou exploitants des terrains et itinéraires. 4-Les assureurs des personnes visées dans les points précédents; et ce pour tout dommage que le participant subirait au cours de l'utilisation du parcours et des terrains prévus dans cette randonnée. Les articles 9 et 10 sont valables pour tout dommage matériel ou corporel, même grave. Le présent abandon de recours concerne également les ayants droits, héritiers et assureurs du participant.

**Art.11**-Il appartient à chaque participant d'assurer ses propres conditions de sécurité.

**Art.12**-L'ENGAGEMENT ET LA PARTICIPATION DE CETTE RANDONNÉE IMPLIQUE L'ACCEPTATION SANS RÉSERVE DU PRÉSENT RÈGLEMENT.

SIGNATURE PRÉCÉDÉE DE LA MENTION « LU ET APPROUVÉ SANS RESERVE »



# 10<sup>ème</sup> Rando

## des Q'lasses Vertes

### à St FLORENT DES BOIS

L'association des Q'lasses Vertes organise sa 10<sup>ème</sup> Randonnée le 22 Mars 2015 sur un parcours d'environ 25 Kms.

Au programme:	de 8h00 à 9h00	Accueil des participants
	de 9h00 à 15h30	Randonnée Non Stop!
	de 12h30 à 14h30	Ouverture de l'auberge

Nom, Prénom: \_\_\_\_\_

N° et Rue \_\_\_\_\_

Code Postale \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Mail \_\_\_\_\_

Moto \_\_\_\_\_ Immatriculation \_\_\_\_\_

Permis N° \_\_\_\_\_ Délivré le \_\_\_\_\_

Assurance \_\_\_\_\_ N°carte verte \_\_\_\_\_

Club / Asso \_\_\_\_\_

Tarif de l'engagement:            X38€/ pilote et            X10€/ Accompagnateur

Chèque à l'ordre de : MOTO CLUB LES Q'LASSES VERTES

Merci de joindre une enveloppe timbrée avec vos coordonnées

L'organisateur se dégage de toutes responsabilités en cas d'accidents ou d'incidents causés par les participants et leur moto.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement au verso et en accepte les conditions.

**CONTRÔLE PAPIERS OBLIGATOIRE LE JOUR DE LA RANDO**

**Je certifie avoir pris connaissance du règlement au verso et en accepte les conditions.**

Date + Signature précédée de la mention  
« lu et approuvé sans réserve »

Inscription à renvoyer avant le 7 Mars 2015 à:

**BALLANGER Julien 11, Rue des Violettes 85170 Dompierre/Yon**